

BULLETIN D'INFORMATIONS

N°9

Pluviôse Ventôse Germinal Floréal
Prairial Messidor Thermidor Fructidor
Vendémiaire Brumaire
Fumaire Nivôse



1989

CHENEBIE

Mon village

SOMMAIRE

Pages 1 et 2	Le Mot du Maire
3 et 4	Etat-Civil : naissances, mariages, noces d'or
5	Nos peines - Nouveaux habitants
6	Informations pratiques
7	Quelques numéros utiles
8	Aide-mémoire
9	Formalités administratives
10 et 11	Délibérations du Conseil Municipal en 1988
12 et 13	Le Budget communal 1988
14 et 15	Taxes communales : canton d'Héricourt-Ouest
16 et 17	Contributions diverses - Réalisations 1988
18, 19 et 20	SICTOM - Collecte du verre
21	Projet d'assainissement
22 et 23	Forêts
24 et 25	Syndicat de la Lizaine
26	Réseau d'eau - Scolarité
27	Action sociale
28 et 29	Etude sur la population
30	Chanson du Pays de Montbéliard : "Lou Bon An"
31	Déclaration des Droits de l'Homme de 1789
32	Pages associations
33 et 34	Association Sportive
35 et 36	Chenebier Animation
37 et 38	Les Amis de l'Ecole
39	Calendrier des fêtes 1989

Le Mot du Maire

Parmi les événements importants de l'année 1989, j'en retiendrai trois qui marqueront notre société :

- La célébration du bicentenaire de la Révolution Française dont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen reste un texte fondamental toujours d'actualité car ses principaux articles ne sont que très peu respectés aujourd'hui.

- Les élections européennes, le 18 juin, seront un pas de plus vers une intégration à une Europe pacifique rompant ainsi avec les antagonismes passés.

- les élections municipales des 12 et 19 mars prochains verront le renouvellement des Conseils Municipaux.

Le temps est donc venu de faire le bilan de notre gestion depuis mars 1983 et de préparer l'avenir. Pendant les six années écoulées, l'équipe municipale s'est efforcée de réaliser les promesses faites et je crois qu'elle a amplement réussi grâce à un très bon esprit où chacun a pu s'exprimer et défendre ses idées. Il me plaît ici de rappeler succinctement ses réalisations :

- * réfection des clochers de l'église et du temple,
- * création d'un hangar-incendie communal,
- * construction des vestiaires du stade,
- * renforcement électrique de plusieurs quartiers,
- * entretien de la voirie et création d'aires de retournement,
- * entretien et amélioration des bâtiments communaux : WC intérieurs, fenêtres, couloirs, cour, mairie, salles de classe, bûcher...
- * parking place du Temple,
- * pose de bordures de trottoirs rue de la Pommeraie,
- * signalisation des rues du village, etc...

Il est à noter que ces travaux ont vu le jour en maintenant les impôts locaux à un taux très raisonnable puisque Chenebier garde le privilège d'être l'une des communes les moins imposées des 2 cantons d'Héricourt. De plus, l'endettement ne s'est pas accentué : un seul emprunt de 100 000 F a été contracté en 1984 pour la réfection des clochers.

Ce bilan positif est le fruit d'une équipe dynamique qui a réduit le coût des constructions en gardant la maîtrise des ouvrages et en prenant à sa charge certains travaux réalisés avec l'aide des associations concernées.

Bien sûr, tout n'est pas parfait, mais je laisse le soin à d'autres de montrer nos imperfections.

Le passé ayant été survolé, il m'appartient de porter mes regards vers l'avenir : le travail et les problèmes ne manqueront pas à la nouvelle équipe que vous allez élire.

Notre village a des atouts pour aller de l'avant : sa jeunesse, s'il réussit à la garder, une forêt communale source de revenus même s'ils ne sont pas réguliers. Il a aussi des handicaps qui devront être surmontés :

* des moyens insuffisants accordés au personnel communal l'empêchent de donner la pleine mesure de son efficacité. Il faudra donc informatiser la Mairie et fournir à l'ouvrier communal le matériel nécessaire à son travail.

* des bâtiments (Mairie-Ecoles, Ecole de "La Louvière", salle communale) anciens et mal adaptés aux besoins actuels. L'équipe municipale qui sortira des urnes devra continuer l'étude entreprise et décider s'il faut rénover les bâtiments existants où construire un bâtiment fonctionnel regroupant mairie, salles de classe et salle polyvalente. Personnellement, en tant que directeur d'école, je ne puis que souhaiter un tel regroupement qui permettrait aussi la création d'une classe maternelle au village. En tant que maire, je me dois d'être plus réservé et d'attendre l'avis des administrations concernées : Conseil d'Ecole, Inspection Académique, Conseil Général, avant de juger si ce projet est réalisable pour les finances communales.

C'est dans cet esprit d'ouverture et de préparation lucide de l'avenir qu'une équipe formée de neuf conseillers sortants, cinq nouveaux candidats et moi-même, sollicitera vos suffrages, et je lui laisse le soin de vous présenter en son temps son programme d'action.

Henri CROISSANT.

ETAT - CIVIL EN 1988



Les naissances :

- * ROY Gaëlle, née le 21 janvier 88 à BELFORT.
- * FIRMIN Jérémy né le 2 septembre 88 à BELFORT.
- * BERTINELLI Manuel; né le 9 septembre 88 à BELFORT.
- * NODALE François, né le 22 octobre 88 à BELFORT.
- * HENISSE Joan, né le 6 décembre 88 à BELFORT.
- * PEREZ Audrey, née le 15 décembre 88 à BELFORT.

Les mariages :

- * 9 juillet 1988 : Thierry SALOMON et Sandrine PEUGEOT.
- * 26 novembre 1988 : Dominique SCHMITT et Béatrice BIELMANN.

Les noces d'or :

- * Mariage célébré en Mairie de FRAHIER ET CHATEBIER le 21 mai 1938
entre
André PIERRE et Léa GILLET.

- * Mariage célébré en Mairie de CHAMBERIA (Jura) le 23 avril 1938
entre
Pierre MONNERET et Jeanne CHAUVIN. ↙





Thierry SALOMON
et
Sandrine PEUGEOT

Dominique SCHMITT
et
Béatrice BIELMANN



André PIERRE
et
Léa GILLET

Nos peines :

- * Madame CROISSANT Yvonne, née à CHENEBIER le 20 juin 1908
décédée à HERICOURT le 16 avril 1988.
- * Monsieur RUE René, né à DAMPIERRE-LES-BOIS (Doubs) le 15 décembre 1912
décédé à LA TRONCHE (Isère) le 14 juillet 1988.
- * Madame KLEMANN Andrée, née à AUDINCOURT (Doubs) le 14 octobre 1925
décédée à COLMAR le 3 septembre 1988.
- * Monsieur NODALE François, né à BELFORT le 22 octobre 1988
décédé à CHENEBIER le 10 décembre 1988.

Aux familles éprouvées par ces deuils, nous adressons nos sincères condoléances.

Les nouveaux habitants du village :

- * Huguette et René BARBIERI
- * Evelyne et Jean-Claude DARCIS et leurs filles Christelle et Nathalie
- * Fabienne et Bertrand JACQUOT et leurs fils Jérémy, David et Sébastien
- * Bluette et Robert JEANPIERRE et leurs fils Yves et Didier
- * Marie-Chantal et Abdelaziz EL MOKADDEM et leurs fils Noam, Mehdi et Karim
- * Chantal et Alain GALMICHE et leurs fils David et Fabien
- * Isabelle et Francis LABOLLE
- * Isabelle et René MARDON
- * Marie-Jeanne et Rémy MONNIER
- * Thérèse et Marc ROBIN et leur fils Yoann
- * Bernadette PETITJEAN et son frère Jacques RUINET ainsi que Norbert SYLVESTRE



INFORMATIONS PRATIQUES

La Mairie :

- * Heures d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi et samedi matin de 8 h 30 à 12 h
fermée le lundi et le mercredi
- * Permanence du Maire : tous les mercredis de 18 h à 20 h
- * Téléphone de la Mairie : 84.27.30.54.
- * En cas d'urgence, contacter :
 - Le Maire, Monsieur Henri CROISSANT, au 84.27.30.05
 - Le 1er adjoint, Monsieur André ROY au 84.23.91.09
 - Le 2ème adjoint, Monsieur Michel GOUX au 84.23.90.24
 - Le 3ème adjoint, Monsieur Gérard PIERRE au 84.27.30.02

Rappel des différents tarifs pour l'année 1989 :

* Prix du m ³ d'eau.....	1,60 Frs	
* Prix de la redevance compteur d'eau.....	65,00 Frs	
* Forfait branchement eau.....	2 600,00 Frs	
* Prix du stère de bois.....	120,00 Frs	
* Concession perpétuelle.....	500,00 Frs	le m ²
* Concession trentenaire renouvelable.....	100,00 Frs	le m ²
* Location de la salle communale.....	400,00 Frs	le w-e
" " " avec vaisselle.....	500,00 Frs	le w-e
* Atelier de distillation.....	60,00 Frs	

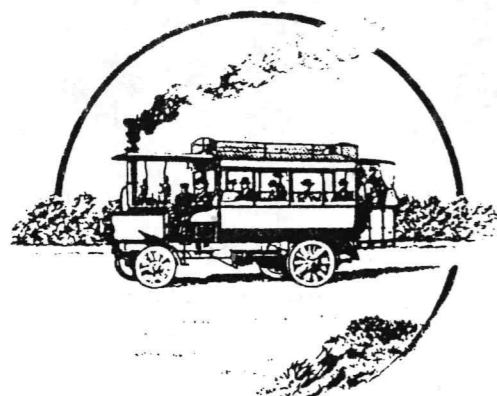
Redevance pour les ordures ménagères :

* Personnes seules.....	190,00 Frs
* Famille de 2 personnes.....	280,00 Frs
* Famille de 3 personnes.....	350,00 Frs
* Famille de 4 personnes et plus.....	420,00 Frs
* Résidence secondaire.....	130,00 Frs

Prix de la photocopie en Mairie : 1,00 Frs

Transports à CHENEBIER :

- * Pour aller à LURE : Départ le mardi devant la Mairie à 7 h 30.
Retour pour 12 h 40.
 - * Pour aller à HERICOURT et BELFORT : Départ le mercredi devant la Mairie à 8h05
Retour à 11 h 45
- Départ le samedi devant la Mairie à 13 h
Retour à 17 h 35



CANCER ECOUTE

16-1 45.02.15.15

CENTRE ANTI-POISONS

NANCY 83.32.36.36
LYON 78.54.14.14

GENDARMERIES

BELVERNE, BREVILLIERS, CHAGEY, CHALONVILLARS, MANDREVILLARS, CHAMPEY, CHAVANNE, CHENEBIER, COISEVAUX, COURMONT, COUTHENANS, ECHENANS, ETOBON, FREDERIC FONTAINE, HERICOURT, LOMONT, LUZE, SAULNOT, TAVEY, TREMOY, VERLANS, VILLERS SUR SAULNOT,
VYANS LE VAL 84.46.09.32
CHAMPAGNEY, ECHAVANNE, ERREVET, FRAHIER ET CHATEBIER 84.23.10.17
RONCHAMP 84.20.62.41
Toutes Communes ... 17

POLICE

Toutes Communes ... 17
HERICOURT Commissariat de Police 84.46.11.17

POLICE SECOURS

Toutes Communes ... 17

POMPIERS

BELVERNE, BREVILLIERS, CHAGEY, CHALONVILLARS, MANDREVILLARS, CHAMPEY, CHAVANNE, CHENEBIER, COISEVAUX, COURMONT, COUTHENANS, ECHENANS, ETOBON HERICOURT, LOMONT LUZE 84.46.06.18
ECHAVANNE, ERREVET, RONCHAMP 84.23.10.18
FRAHIER et CHATEBIER 84.23.10.87
Toutes Communes ... 18

SAMU

84.76.33.33

SOS AMITIE

BESANCON 91.88.12.12
BELFORT-MONTBELIARD 81.98.35.35

SOS DROGUE

APPEL GRATUIT 05.05.88.88

SOS SUICIDE

APPEL GRATUIT 05.29.89.89

SOS VIOLENCES VIOLS

APPEL GRATUIT 05.05.95.95

MEDECINS GENERALISTES

CHALONVILLARS MANDREVILLARS
BRUN-PETIT F. 84.21.45.29
CHAMPAGNEY
AMAT G.-M. 84.27.93.59
BIGEY D. 84.23.13.92
LAMBOLEY G. 84.23.10.14
COUTHENANS
SCHNELLER O. 84.46.28.81
FRAHIER ET CHATEBIER
CLEMENT P. 84.27.33.75

BLONDIN S. 84.46.04.30
COMTOIS M. 84.46.07.57
GLUNTZ P. 84.46.08.01
GUILLEREY B. 84.46.10.47
LAZAR G. 84.46.29.08
PARCELLIER A. 84.46.18.26
QUESNEL A. 84.46.12.71
RANDRIANTAVY D. 84.46.04.26

PLANCHER-BAS

KLINGER J.-M. 84.23.12.44
PLANCHER LES MINES
RUINE L. 84.23.60.53
SEROPIAN J. et KLINGER J.-M. 84.23.60.92

RONCHAMP

AUBERT J.-C. 84.20.61.23
CORNILLAC G. 84.20.60.48
ou 84.63.51.31
LY R. 84.20.68.11

SAULNOT

LAINE P. 84.27.40.14

ORIENTATION HOMEOPATHIE

LOMONT

BOURDIER R. 84.27.34.79
PLANCHER LES MINES
LESAGE G. 84.23.60.53

HOPITAUX HOSPICES

HERICOURT

HOPITAL PRIVE 84.46.00.12
HOSPICE
A. LAURENT 84.46.13.93

MEDECINS SPECIALISTES

PARA-MEDICAL

AMBULANCES

CHAMPAGNEY

AMBULANCES
PHOENIX 84.27.40.23

HERICOURT

AMBULANCES
GALLOTTE 84.56.76.82
WASSILIEFF G. 84.46.02.32

RONCHAMP

MAGE F. 84.20.65.66
MARCHAL G. 84.20.65.77

CARDIOLOGIE ET MEDECINE DES AFFECTIONS VASCULAIRES

HERICOURT

ANDRIANTAVY H. 84.46.04.26

CHIRURGIENS DENTISTES

CHAMPAGNEY

BIGEY J.-F. 84.23.18.82
JUNGBLUT J. 84.23.13.89

HERICOURT

BLOCH D. 84.46.23.96
DUMOULIN S. 84.46.09.03
JACQUEZ M. 84.46.11.61
KUPPER J.-H. 84.46.09.03
STEFFEN C. 84.46.08.84
VUILLEMIN P. 84.46.14.29

RONCHAMP

JEANROY F.-X. 84.20.65.01

DERMATO VENERELOGIE

PLANCHER-BAS

KILNGER-
PADILLA F. 84.23.12.44

INFIRMIERS(ERES) A DOMICILE

BREVILLIERS

MILLIER Y. 84.46.26.00

CHAMPAGNEY

DORÉ M.-C. 84.23.12.53

CHAVANNE

AUGEROT E. 84.27.45.15

ECHENANS

FONTAINE E. 84.46.24.52

FRAHIER et CHATEBIER

MARCHAND P. 84.23.93.34

FREDERIC FONTAINE

PERRIN S. 84.63.01.33

HERICOURT

CABINET INFIRMIERS
FONTAINE, MILLIER et VIATTE 84.46.31.30

CENTRE DE SOINS

SOEURS CHARITE 84.56.75.47

LAINE A.-L. 84.46.10.61

SOEURS DE LA CHARITE (Centre Soins) 84.46.00.29

PLANCHER-BAS

BOURRIOT L. 84.27.93.40

GERMAIN G. 84.27.90.14

PLANCHER LES MINES

JEANMOUGIN C. 84.23.62.18

RONCHAMP

LY R. 84.20.68.11

SOEURS INFIRMIERES 84.20.60.10

PHARMACIES

CHAMPAGNEY

DESGRAND
CHAMPS 84.23.12.71

FRAHIER et CHATEBIER

JARDON 84.27.33.73

HERICOURT

DEBAY Y. 84.46.15.20

HENRY C. 84.46.13.43

LANGLOYS 84.46.15.92

POBELLE J.-M. 84.46.13.32

PLANCHER LES MINES

OBEDIA C. 84.23.63.37

ou 84.23.63.76

SAULNOT

ZAPATA 84.27.42.53

RONCHAMP

GERBER
GUTHAPFEL 84.20.65.35

LEROY 84.63.55.81

VETERINAIRES

HERICOURT

CLINIQUE VETERINAIRE
MOREL et RUBI 84.46.05.95



AIDE MÉMOIRE

MÉMOIRE		SERVICE	
ALL. FAMILIALES		BANQUE etc...	
S.SOCIALE			
MUTUELLE			
ASSUREUR			
E.D.F.-G.D.F.			
S. des EAUX			
POSTE			
GARE			
AÉROPORT			
GARAGISTE			
NOURRICE			
CRÈCHE			
ECOLE			

LE TELEPHONE DU MERCREDI

PERSONNES de CONFIANCE	PAPY et MAMY	PAPA au TRAVAIL	MAMAN au TRAVAIL

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DECLARATION DE NAISSANCE Se présenter à la Mairie dans les 3 jours.
Certificat d'accouchement et livret de famille. Gratuit.

EXTRAIT DE NAISSANCE Mairie du lieu de naissance
Indiquer date de naissance, nom et prénoms. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

FORMALITES DE MARIAGE Se présenter à la Mairie 3 semaines minimum avant la date prévue.
Extrait de naissance de chacun des futurs époux délivré en vue de mariage. Certificats pré-nuptiaux. Attestation de domicile. Gratuit.
Pour les mineurs, autorisation des parents.

EXTRAIT D'ACTE DE MARIAGE Mairie du lieu de mariage.
Indiquer date de mariage, nom et prénoms. Gratuit. Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

LIVRET DE FAMILLE Mairie du lieu de mariage.
En cas de perte, fournir l'état civil des conjoints et des enfants.
Divorce : l'ex-conjoint pourra obtenir un duplicata. Gratuit.

DECLARATION DE DECES Se présenter à la Mairie du lieu de décès dans les 24 heures.
Livret de famille et certificat médical constatant le décès.
Pour les obsèques, se renseigner à la Mairie du lieu d'inhumation.

EXTRAIT D'ACTE DE DECES Mairie du lieu de décès ou Mairie du domicile du défunt.
Date de décès, nom, prénoms. Gratuit.
Joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

CERTIFICAT DE VIE Mairie du domicile.
Livret de famille. Gratuit.

CERTIFICAT DE VACCINATION Mairie du domicile
Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant. Gratuit.

CERTIFICAT DE NATIONALITE FRANÇAISE Greffe du Tribunal d'Instance du domicile. Livret de famille et toutes pièces prouvant votre nationalité. Gratuit.

CERTIFICAT DE RESIDENCE Mairie.
Une déclaration sur l'honneur établie par l'intéressé suffit généralement.

CERTIFICAT D'HEREDITE Mairie du décès ou Mairie du domicile de l'un des héritiers. Livret(s) de famille du défunt. Noms et adresses de tous les ayants droit. Gratuit.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE Mairie du domicile.
2 photos d'identité, extrait de naissance, livret de famille, date et lieu de naissance des parents. Payant.

CARTE D'ELECTEUR Mairie du domicile (inscription toute l'année).
Livret de famille, justification du domicile, carte nationale d'identité. Gratuit. Avoir 18 ans. Nationalité française.

FICHE D'ETAT CIVIL ET DE NATIONALITE FRANÇAISE N'importe quelle Mairie.
Livret de famille ou extrait de naissance et carte nationale d'identité. En cours de validité. Gratuit.

PASSEPORT Mairie.
2 photos, carte d'identité, extrait de naissance ou livret de famille, ancien passeport. Payant.

COPIE CONFORME Mairie du domicile.
Présenter la copie et l'original. Gratuit.

CERTIFICAT DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR MINEURS FRANÇAIS Mairie du domicile ou commissariat.
Livret de famille. Carte d'identité du mineur. Gratuit.
Demande à faire par le représentant légal.

EXTRAIT CASIER JUDICIAIRE BUL. n° 3 Indiquer son état civil.
Ecrire à NANTES. Ministère de la Justice - Casier Judiciaire National 44079 NANTES CEDEX. Gratuit.

Délibérations du Conseil Municipal 1988

29 JANVIER :

- * Révision des différents tarifs communaux pour 1988.
- * Adoption du programme de travaux en forêts communale : 56 079 F
- * Renouvellement de baux de location de terrains communaux.
- * Motion contre la suppression de postes d'enseignement au Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt.
- * Adoption de plusieurs devis concernant des travaux d'investissement (bâtiments communaux, voirie, signalisation des rues).

26 FEVRIER :

- * Vote des taux des 4 taxes communales :
maintien des taux actuels sans augmentation :
Taxe d'habitation : 3,38 % Taxe sur le foncier bâti : 6,72 %
Taxe sur le foncier non-bâti : 35,59 %
Taxe professionnelle : 5,93 %
- * Refus d'adhérer à l'Association des 2 cantons d'Héricourt concernant le Programme Local d'Habitat par 9 voix contre 5.
- * Approbation de l'ouverture d'une 2ème classe maternelle à Frahier.

25 MARS :

- * Vote du budget primitif.
- * Syndicat de la Lizaine : approbation des taux de participation de chaque commune (9,23 % pour Chenebier).

22 AVRIL :

- * Renforcement électrique du secteur Pommeraie adopté.
- * Vote des subventions aux différentes associations :

- Centre communal d'action sociale :	3 000 F
- Association "Les Amis de l'Ecole" :	3 600 F se
décomposant ainsi : 2 100 F pour le Noël des enfants, 750 F	
pour l'activité Piscine et 750 F pour l'activité Ski de	
fond.	
- Amicale des Sapeurs-Pompiers :	1 500 F
- Association "Chenebier Animation" :	1 500 F
- Association Sportive :	1 100 F
- Association "Les amis de BONKOUKOU" :	500 F (non
versés).	
- Fédération des Oeuvres Laïques de la	200 F
Haute-Saône :	
- Ligue contre le cancer :	200 F
- Mutuelle du Trésor :	100 F
- Prévention Routière :	100 F

20 MAI :

- * Création de l'emploi d'auxiliaire de bureau.
- * Autorisations d'abris de jardin et autres constructions hors de la zone constructible reportées jusqu'à l'adoption du P.O.S. par 7 voix contre 6.
- * Demande d'ouverture d'une enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du programme d'assainissement.
- * Destination des coupes de bois.

14 JUIN :

- * Motion demandant le maintien de Madame Yvette SALOMON pour la distribution du courrier.

1er JUILLET :

- * Syndicat de la Lizaine : nouveaux taux de participation aux travaux d'investissement sans les barrages : 7,69 % pour Chenebier.
- * Adoption du nouveau plan d'aménagement de la forêt communale proposé par les services de l'O.N.F.

26 AOUT :

- * Renforcement partiel du réseau électrique à la Louvière. Travaux confiés à l'entreprise F.C.I.E. de Bavilliers.
- * Achat de 2 terrains :
 - parcelle de 17,95 ares au lieu-dit "Les Grands Prés"
 - parcelle de 21,65 ares au lieu-dit "Le Gros Novalez"
- * Compte administratif 87 approuvé.
- * Classement du Chemin des Etangs et du Chemin de Frénotte dans la voirie communale.

7 OCTOBRE :

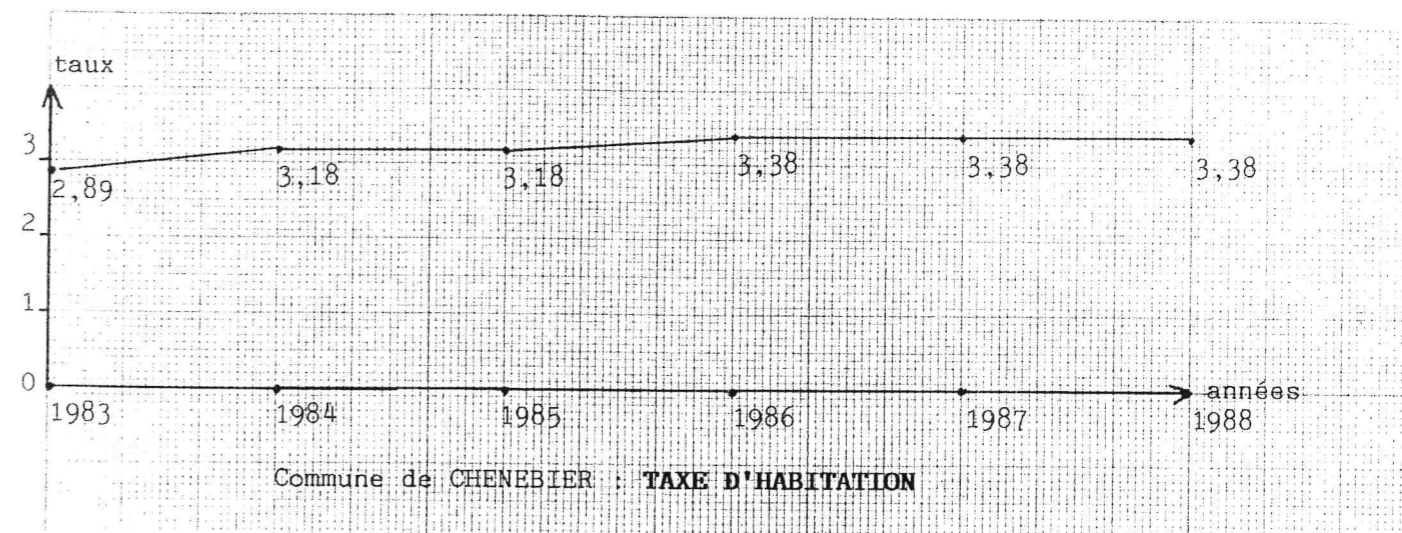
- * Surface minimum constructible portée à 15 ares.
- * Demande d'ouverture d'une enquête hydraulique préalable à l'étude d'assainissement.

2 DECEMBRE :

- * Demande de modification du réseau d'eau communal présentée par Mr NIEF F. au lieu-dit "La Pommeraie" acceptée sous certaines conditions.
- * Prix du stère de bois de chauffage maintenu à 120 F.
- * Création d'un poste d'appariteur-enquêteur à temps incomplet à partir du 15 novembre 1988. Mademoiselle BELTRAN Corinne est nommée à ce poste.

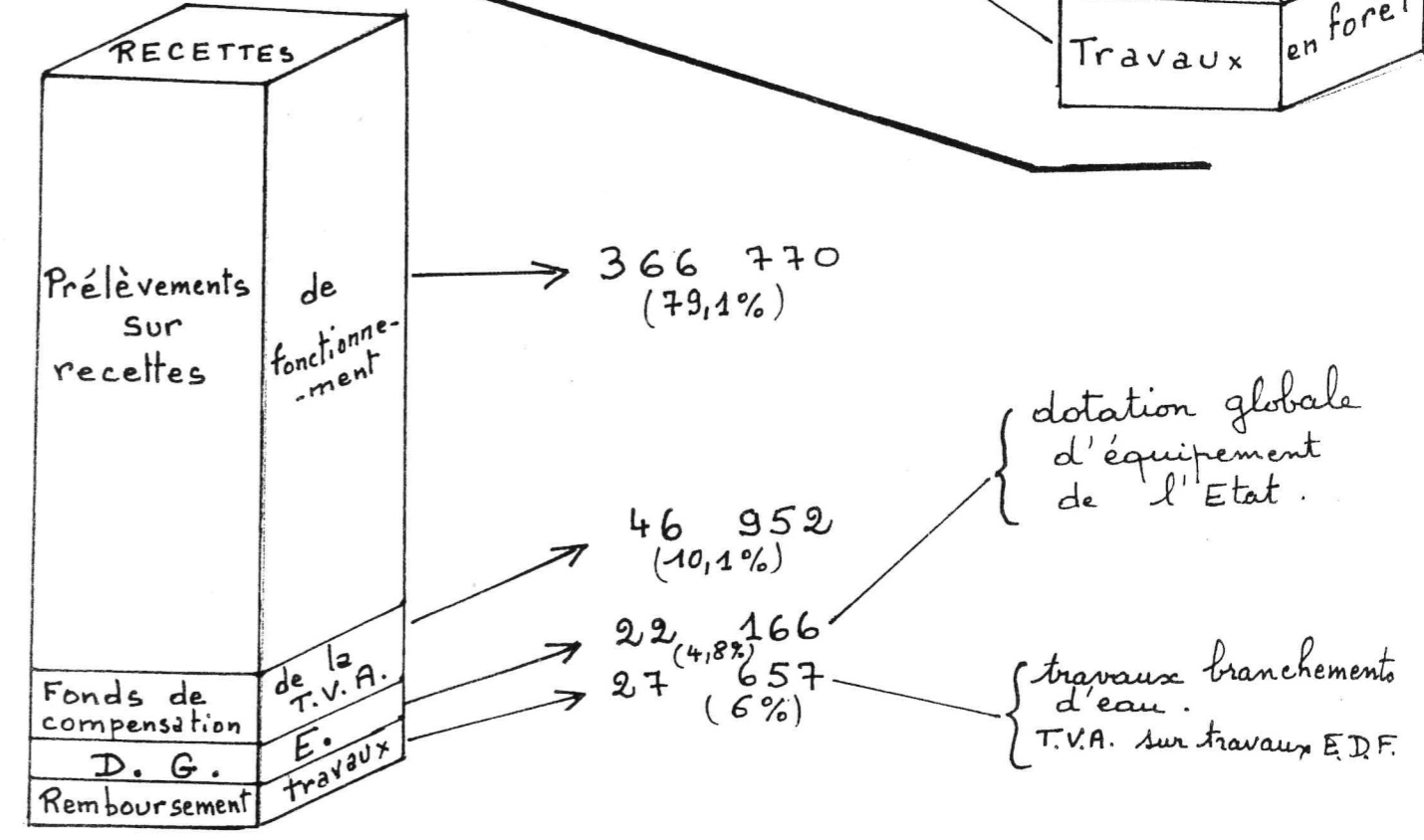
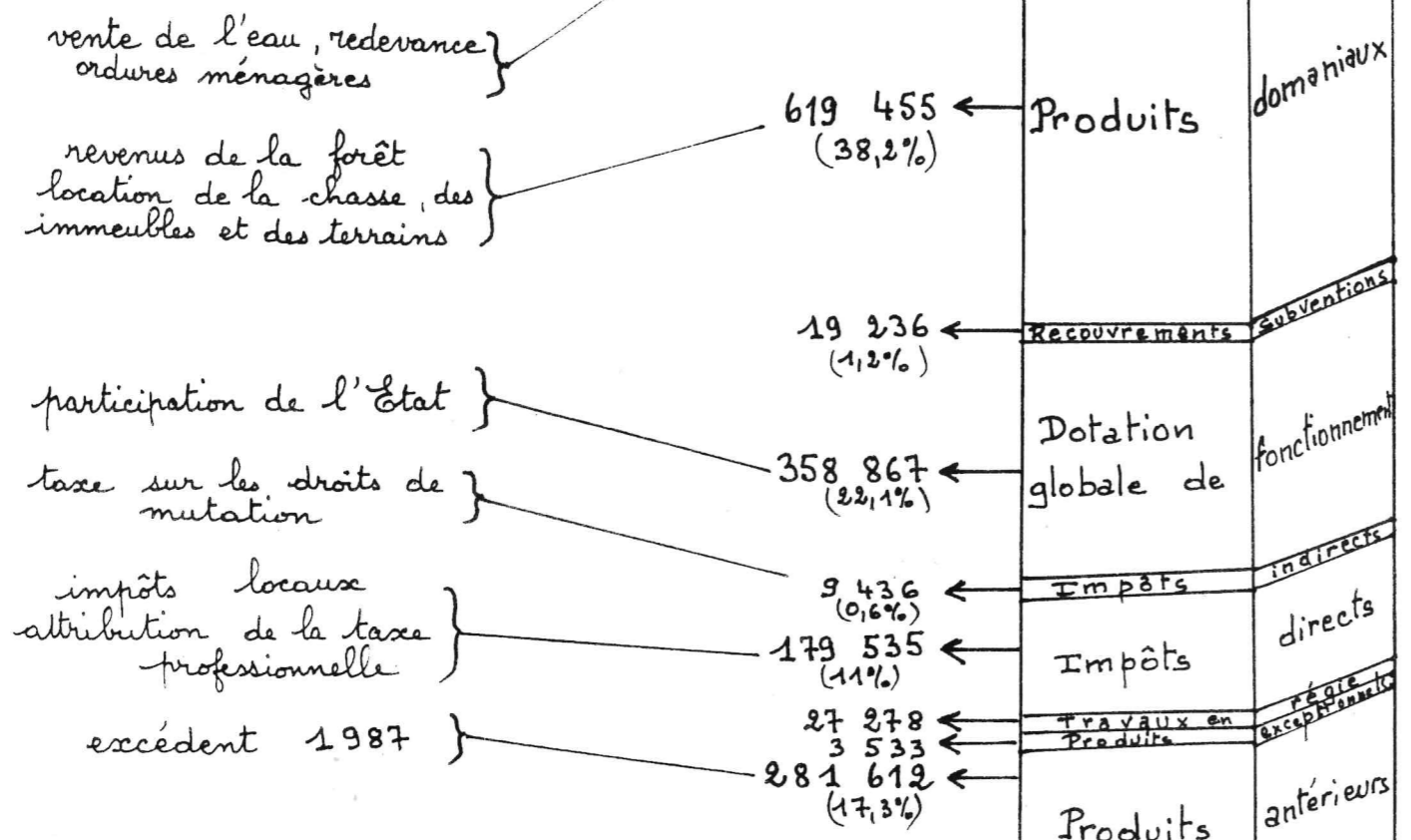
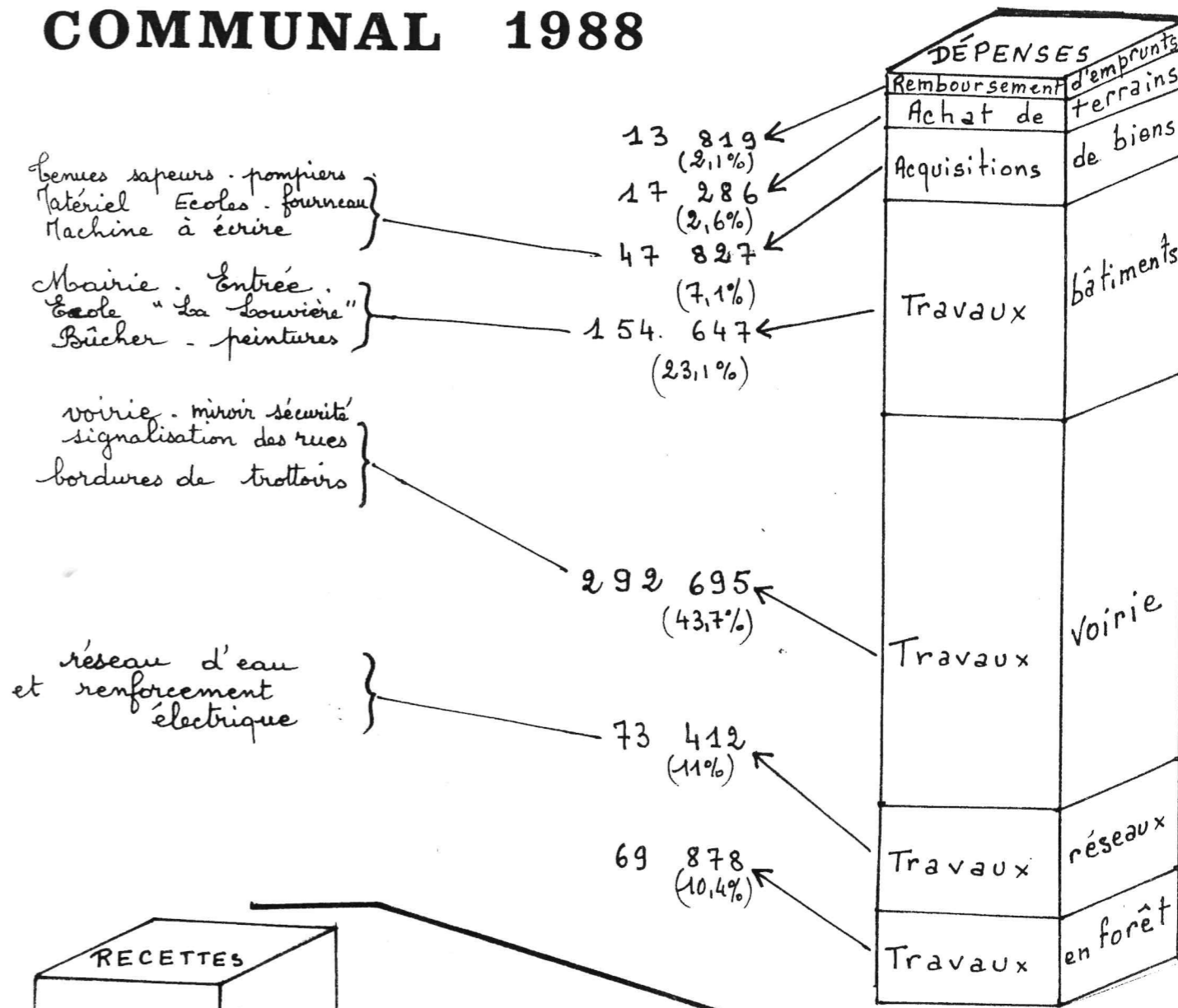
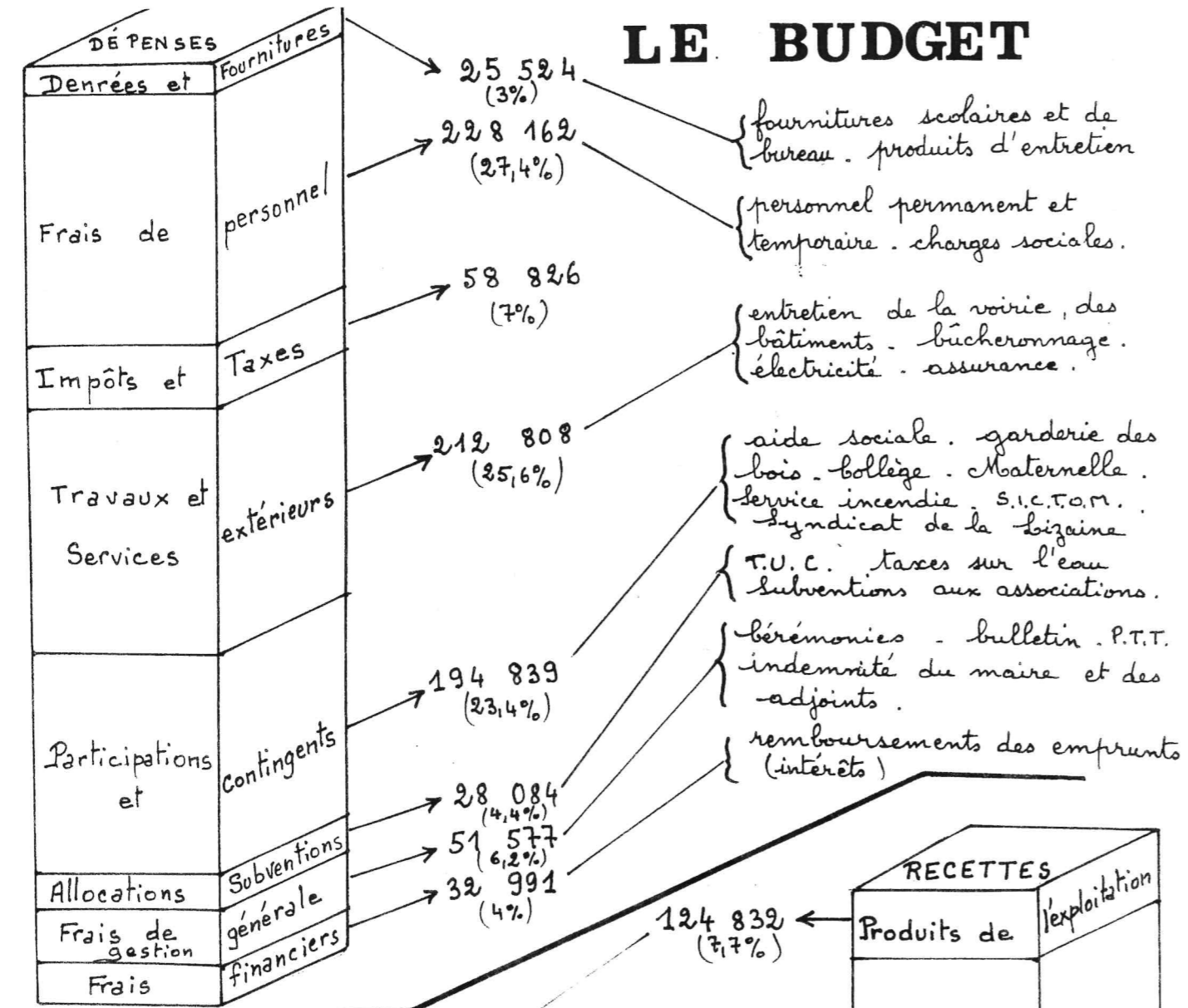
16 DECEMBRE :

- * Augmentation des tarifs communaux pour 1989.
- * Demande pour que les travaux de renforcement électrique du secteur Pommeraie se terminent rapidement.
- * Transfert dans la section investissement de travaux (bordures de trottoirs et élagage en forêt) effectués par les employés communaux.
- * Présentation d'une étude réalisée par la Direction Départementale de l'Equipeur concernant un regroupement des bâtiments communaux (Mairie, Ecoles, Salle des fêtes).



LE BUDGET

COMMUNAL 1988



FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

TAXES COMMUNALES 1988

 CANTON DE HERICOURT OUEST

COMMUNES	TAXE Bases	HABITAT	TAXE Bases	FON. BATI Taux	TAXE Bases	F. N. BATI Taux	TAXE Bases	TAXE Bases	Taxe	Profes.
BELVERNE	304140	5.42	189740	11.43	49880	50.00	2040	2040	10.00	
CHAMPEY	1505670	6.40	988190	10.60	94450	47.80	545450	545450	7.24	
CHAVANNE	384870	5.30	208170	9.59	33230	49.60	34230	34230	14.20	
CHENEBIER	1209820	3.38	631280	6.72	130780	35.59	260130	260130	5.93	
COISEVAUX	477550	5.15	244610	10.80	41490	52.90	1430	1430	4.98	
COURMONT	249010	8.49	138980	21.03	37830	88.28	5410	5410	24.88	
COUTHENANS	1539020	6.13	1196360	12.50	24330	61.92	826360	826360	6.22	
ETOBON	595360	3.17	298900	6.54	101760	25.04	3370	3370	23.61	
HERICOURT	27900000	7.66	4447020	27.71	226292	62.20	4625334	4625334	13.68	
LOMONT	899030	4.80	472720	9.80	100450	46.83	34720	34720	24.68	
SAULNOT	1637530	3.80	954570	7.80	255290	32.63	1575870	1575870	6.35	
TAVEY	842720	6.29	502370	12.50	37200	42.10	59520	59520	3.47	
TREMOINS	744560	6.17	445140	10.30	57640	32.50	236620	236620	4.73	
VERLANS	285990	5.68	145810	10.30	21980	41.50	1740	1740	18.20	
VILLERS SUR SAULNOT	186910	5.22	120580	11.22	37090	61.49	9700	9700	24.68	
VYANS LE VAL	1099340	5.73	550410	9.33	40870	44.84	1740	1740	10.00	

CLASSEMENT CANTONAL 1988

 CANTON DE HERICOURT OUEST

COMMUNES	HAB.	SURFACE EN HECTARE	PRODUIT DES DIR	CHARGE PAR HABITANT	POTENTIEL FISCAL PAR HABITANT	EFFORT FISCAL HABITANT	EFFORT FISCAL CLT CANTO
BELVERNE	134	615	63315	472.50	719.24	0.984947	13
CHAMPEY	765	1130	285749	373.53	604.68	0.764442	10
CHAVANNE	176	232	61705	350.60	503.89	0.712621	5
CHENEBIER	548	905	145286	265.12	537.92	0.680279	3
COISEVAUX	171	418	73031	427.08	618.29	0.852946	12
COURMONT	86	639	85110	989.65	568.68	1.570602	16
COUTHENANS	690	164	310352	449.79	723.66	0.709171	4
ETOBON	230	1226	64693	281.30	570.31	0.578277	2
HERICOURT	10082	1808	11548148	1145.42	997.50	1.425890	15
LOMONT	407	1135	145090	356.49	505.69	0.816770	11
SAULNOT	707	2673	320050	452.69	841.17	0.523796	1
TAVEY	360	296	133529	370.91	524.97	0.722878	7
TREMOINS	316	403	121713	385.17	635.12	0.741522	8
VERLANS	120	164	40701	339.18	505.72	0.717839	6
VILLERS SUR SAULNOT	104	237	48482	466.22	506.47	1.056296	14
VYANS LE VAL	384	332	132845	345.95	587.72	0.761756	9
*** Total ***	15280	12377					

CONTRIBUTIONS DIVERSES

Participation de la Commune :

Syndicat du S.I.C.T.O.M. (Ordures ménagères)	57 540 F
Syndicat du C.E.S. d'Héricourt	54 230 F
Ecole maternelle de Frahier	21 905 F
Collèges de Belfort et d'Héricourt	1 773 F
Syndicat de la Lizaine	1 505 F
Participation à l'aide sociale	30 357 F
Maison forestière de Frahier	7 718 F
Impôts fonciers sur les terrains communaux	57 032 F
Assurances communales	8 236 F
Dépenses d'Incendie	4 603 F

Total	244 899 F

Dépenses diverses :

Achat de terrains	17 286 F
Consommation d'électricité	28 456 F
Frais de téléphone	3 121 F
Interventions sur les lampes de rues	4 814 F
Achat d'une machine à écrire	7 510 F
Achat d'un poêle à bois pour une classe	4 758 F
Frais d'analyse de l'eau	712 F

Total	66 657 F

REALISATIONS 1988

VOIRIE COMMUNALE :

Réfection des différentes rues du village	225 610 F
Nettoyage de fossés	8 402 F
Pose d'un miroir de sécurité rue de Chatebier	4 803 F
Achat de bordures de trottoir pour le lotissement	13 539 F
Achat de panneaux et plaques de rues	20 550 F
Fauchage des accôttements	6 377 F
Enrobé pour reboucher les "nids de poule"	8 027 F
Frais de déneigement	1 600 F
Travaux et matériaux divers	12 615 F

Total des dépenses	301 523 F

TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX :

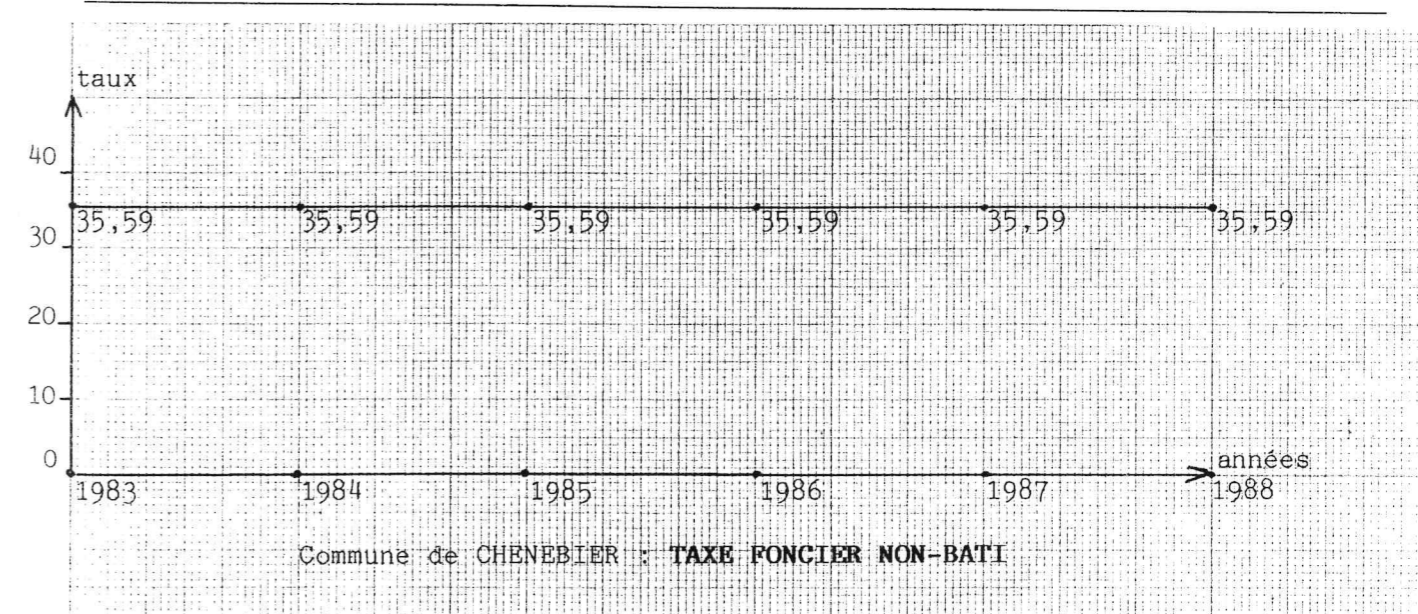
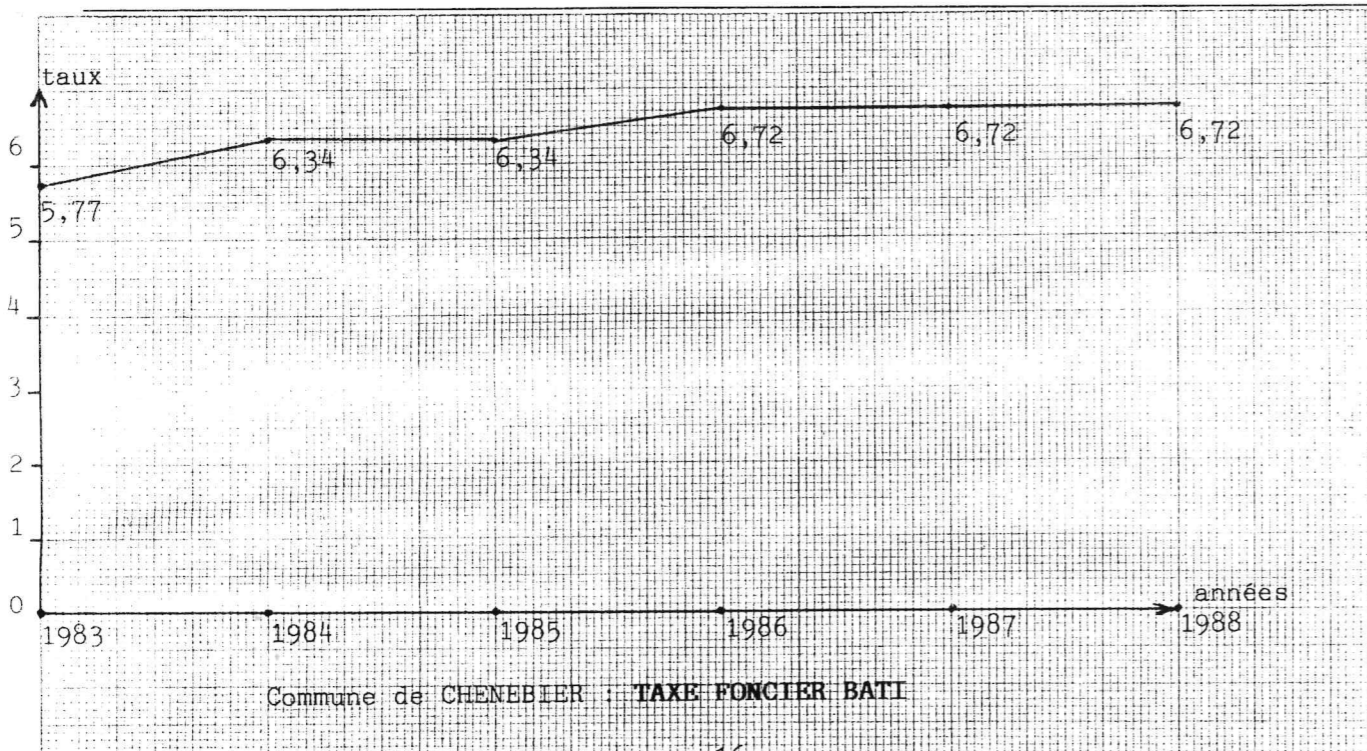
Ecole de la Louvière :

Réfection de l'installation électrique	5 950 F
Menuiserie et plafond	30 899 F
Peinture et tapisserie	25 858 F
Carrelage et matériaux divers	6 205 F

Ecole du village :

Revêtement de sol	3 726 F
Menuiserie, escaliers, travaux divers	23 157 F
Peinture, tapisserie	13 255 F
Réfection du bûcher	19 463 F

Total des dépenses	128 513 F



SICTOM

La nécessité d'une solution au problème des O.M.

Une note préfectorale en date du 15/01/80 rappelle impérativement aux élus les obligations de la loi du 15 juillet 1975. De toute façon, il n'est plus possible de continuer les décharges sauvages. La Revue des Communes de juillet 1980 présente le M.F. 40 (Floriot) de BELLEY. Quelques élus sont motivés. Visites, réunions des élus le 28/10/80 : présentation du M.F. 40. Il est décidé de prendre en compte le problème des O.M.. Il faudra attendre février 1982 pour que soit créé un syndicat d'études. Toutes les solutions possibles sont alors étudiées : coût, fiabilité, pollution, circuit collecte... Décembre 1982, le choix est fait. Le syndicat d'étude est dissout. Le SICTOM est constitué pour réaliser l'auto-incinérateur FLORIOT.

Les préoccupations essentielles qui nous ont conduits au choix du procédé :

- * Périmètre des collectes réduit au maximum,
- * solution à échelle humaine et maîtrise (traitement et collecte),
- * logique écologique de l'élimination des O.M. sur le lieu de production,
- * consommation minimale d'énergie,
- * rapport qualité/prix,
- * fiabilité du procédé,
- * respect de la circulaire du 6 juin 1972.

Ces règles nous ont amené à rejeter les autres solutions de traitement et à choisir un M.F. 40. Ce choix de 1982 a été particulièrement conforté par la suite (voir par exemple : rapport SERETTE de décembre 1984 - utilisation de composts en remblai - constante amélioration et nombreux perfectionnements du M.F. 40, devenu M.F. 550 TB...)

Le M.F. 550 TB :

Il est nécessaire de préciser de suite et avec insistance : le M.F. 550 TB est un auto-incinérateur, mais tous ne sont pas des M.F. 550 TB, l'amalgame est intolérable. Simplicité, robustesse (garantie 2 ans), capacité, fiabilité sans cesse améliorée, entretien facile, matériaux nobles, dépoussiéreur breveté sont les caractères essentiels du M.F. 550 TB.

Les auto-incinérateurs FLORIOT ont fait leurs preuves : en 7 années, ils ont brûlé 120 000 tonnes d'O.M. soit l'équivalent de la production annuelle d'O.M. d'une ville de 400 000 habitants.

L'adjonction de 2 thermo-brûleurs en sortie de foyer permet de porter les gaz de combustion à 750° durant 2 secondes pendant les périodes pénalisantes : allumage et extinction. Les normes de la circulaire de 72 sont ainsi respectées au prix d'un léger apport énergétique de gaz propane (22 000 F/an). Le fonctionnement du M.F. 550 TB est extrêmement simple : préparation du foyer où les O.M. sont déversées dès leur arrivée, une allumette et c'est parti. Il nécessite 3 heures par jour la présence d'un employé pour le fonctionnement de l'appareil et l'entretien.

Les imbrûlés :

Les scories sont excellentes (la norme étant de 10 % d'imbrûlés, le FLORIOT atteint moins de 5 %). Elles sont déposées provisoirement sur une aire étanche. Elles seront ensuite utilisées sur les chemins forestiers argileux (sans problème de concentration de métaux lourds).

Etude économique :

L'appareil avec ses accessoires : benne, plate-forme... à coûté 2 572 500 F TTC.

Dans cette étude, il faut tenir compte de 2 points essentiels :
* circuits réduits des collectes donc coût réduit ce qui viendra encore améliorer la dépense totale.

* subvention ministérielle tout à fait exceptionnelle de 210 000 F.

Amortissement : 20 F/Hab/an sur 15 ans.

Exploitation et provision : 10 F/Hab/an soit 30 F/Hab ou 112 F/tonne.

Il est à préciser que ce montant est peu évolutif, il est presque linéaire, car il n'évoluera pratiquement que sur le salaire de l'employé et le prix du gaz. Le gros entretien (remplacement de barreaux et de "tuiles" peut être fait par l'employé.

Quelques considérations :

* Le site est toujours d'une propreté remarquable, les O.M. étant traitées immédiatement, et aucune panne **inattendue** ne pouvant empêcher le fonctionnement (pas d'O.M. en attente).

* Certes, il n'y a pas de récupération d'énergie, mais il ne faut pas rêver, et ne pas en utiliser est déjà encourageant.

* La maîtrise du problème doit déboucher sur la mise en place de collectes sélectives réussies avec éducation et motivation des populations. Pour cela, le SICTOM aura besoin de toute l'aide de l'ANRED. Nous n'avons pas le droit d'échouer. Je puis affirmer que les élus ont la volonté de réussir.

Voilà brièvement brossé le "choix" des Cantons d'Héricourt et pour terminer en reprenant une conclusion d'une très intéressante étude de l'AEDPE (Association locale pour l'Élimination des Déchets et la Protection de l'Environnement) :

"Pratiquement autonome en matière d'énergie, constitué de matériaux fiables, de maintenance relativement simple, ne rejetant pas de dérivés du soufre, respectant les nouvelles normes imposées, cet appareil résoud parfaitement le problème des O.M. du secteur d'Héricourt en garantissant au maximum l'Environnement".

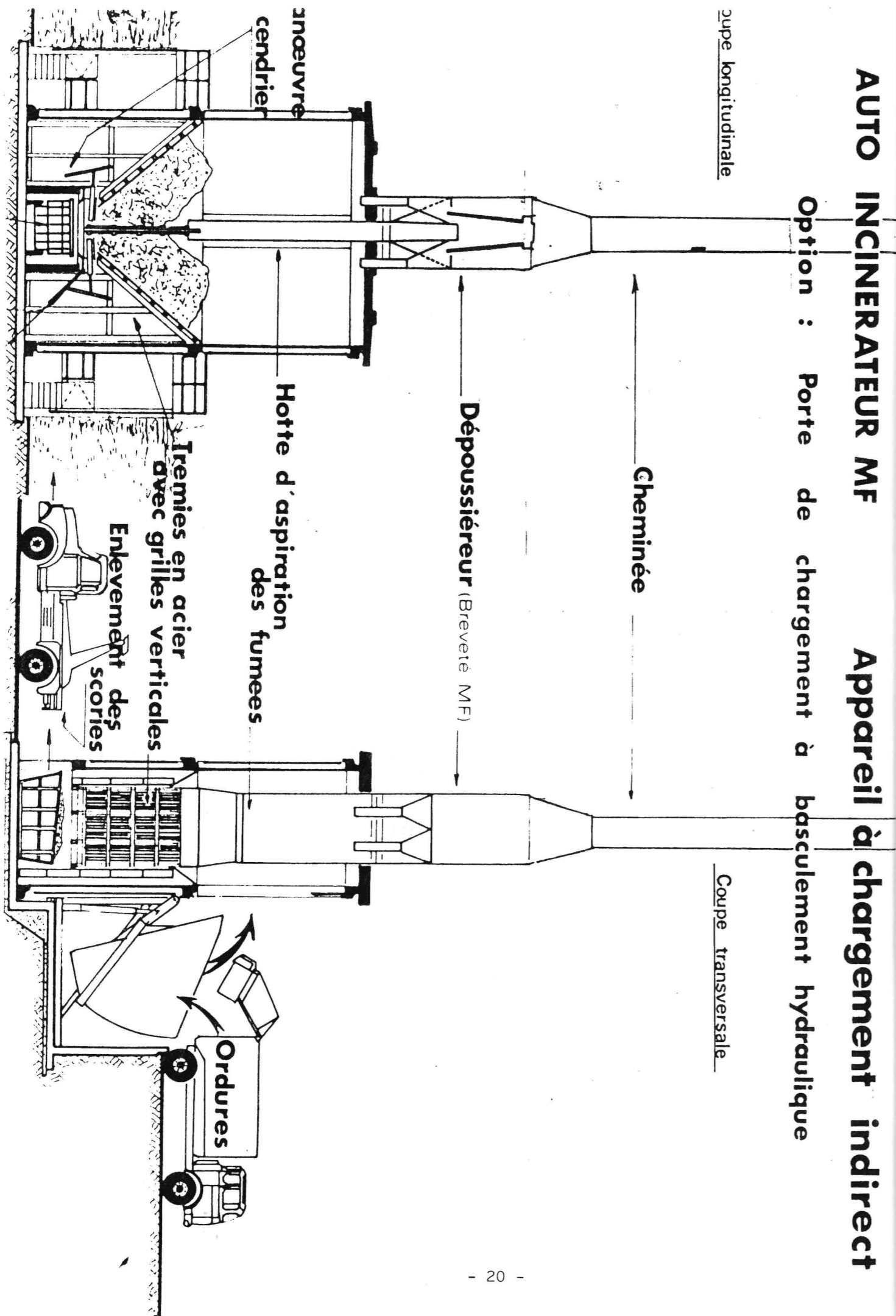
Nota : - Le SICTOM, par suite de multiples "difficultés", n'a obtenu l'autorisation d'exploiter que le 27 février 1986.

Collecte du verre

En 1988, 16,2 tonnes ont été récupérées à Chenebier. Pour améliorer ce ramassage, un deuxième container d'une contenance de 4 m³ sera prochainement mis en place. Rappel de quelques conseils :

* Destiné à la refonte dans les fours verriers, ce verre est constitué par l'ensemble des récipients en verre habituellement jetés par les ménages, après consommation de leur contenu. Ce verre est du verre d'emballage : bouteilles, bocaux, flacons, sans différenciation de teinte. Il doit être conforme aux indications ci-après :

- Ne pas jeter tout autre récipient en toute autre matière,
- Ne pas jeter toute autre sorte de verre (verre plat, verre armé, miroir, écran de télévision, verre de vaisselle, verres spéciaux, ampoules d'éclairage, etc...)



PROJET D'ASSAINISSEMENT

Une demande de P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) a été faite par le Conseil Municipal en décembre 1985.

Pour l'élaboration de ce P.O.S., il est indispensable d'établir un programme d'assainissement.

Le projet établi par la Direction Départementale de l'Agriculture a été présenté aux habitants du village lors d'une réunion d'information le 17 juin 1988.

Rappel du projet :

I RESEAU DE COLLECTE DES EAUX

En raison de la configuration du village, le système séparatif a été retenu.

- 1 réseau d'eaux usées d'une longueur de 10 364 mètres.
- 1 réseau partiel d'eaux pluviales d'une longueur de 3 718 mètres.

II STATION D'EPURATION

L'emplacement prévu est en bordure de la Lizaine, vers le stade.

III LE COUT GLOBAL EST DE 6 700 900 F

Avec les subventions, la somme incombant à la commune serait d'environ 3 000 000 F.

Le remboursement des prêts représenterait 400 000 F par an pendant 20 ans.

Situation actuelle :

L'enquête d'utilité publique doit se dérouler le premier trimestre de cette année. Les habitants pourront donc se prononcer sur ce projet.

Le Conseil Municipal n'est guère favorable à une telle réalisation actuellement pour plusieurs raisons :

- * le montant des subventions n'incite pas à se lancer dans un tel programme.
- * l'urgence d'un assainissement collectif ne se fait pas sentir dans tous les quartiers. Dans certains secteurs à faible pente où les eaux stagnent dans le fossé, la mise en place de tuyaux sera envisagée.
- * la réalisation de cet assainissement provoquerait une extension des constructions avec la possibilité de lotissements alors que le souhait d'un grand nombre de personnes consiste en un ralentissement des nouvelles habitations.

Les plans établis permettront aux nouveaux constructeurs de prévoir leurs écoulements pour une collecte future sans problèmes.

Ce sont les habitants du village qui se prononceront en fonction des problèmes qu'ils rencontrent avec les eaux usées et les eaux de pluie.

Le Conseil Municipal tiendra compte de toutes les remarques avant de prendre une décision définitive.

Les dossiers d'enquête publique et hydraulique sont à la disposition du public en mairie de CHENEBIER pendant les heures d'ouverture du 6 au 22 février inclus.

FORETS

Dépenses :

* impôts fonciers et taxes	57 032 F
* bûcheronnage et débardage des grumes	114 774 F
* frais de garderie (année 1987)	13 925 F
* travaux O.N.F. (programme 1987)	11 541 F
* plantations et traitement parcelle 62	10 517 F
* préparation du sol parcelles 62 et 45	4 985 F
* fauchage de ronces parcelles 13 et 44	18 501 F
* dépressage dans les parcelles 16 et 48	8 895 F
* élagage de sapins dans la parcelle 22	8 183 F
* empierrement de chemins forestiers	14 037 F
* travaux à la maison forestière de Frahier	7 718 F
* travaux effectués par l'employé communal	6 937 F
* travaux divers (peintures, grillage)	1 380 F
* escompte pour paiement comptant	900 F
TOTAL	279 325 F

Recettes :

* affouage	93 000 F
* vente cantonale du 13 avril	249 000 F
* vente à Lure le 16 mai	36 500 F
* vente à Lure le 21 septembre	231 000 F
* vente à Lomont le 21 décembre	13 600 F
* menus produits	2 175 F
* indemnité de passage E.D.F.	1 088 F
* location de la chasse	3 000 F
TOTAL	629 363 F



FORETS

Remarques :

* Le paiement du bois étant échelonné, il reste à percevoir la somme de 250 000 F en 1989 sur les ventes de grumes effectuées en 1988.

* La pénurie de bois de chauffage pour les habitants de la Commune est devenue moins importante en raison :

- de la baisse des produits pétroliers,

- des possibilités d'obtenir du bois à un prix raisonnable en achetant des châblis ou en participant à l'entretien de la forêt communale sous la responsabilité du garde O.N.F.

* Il arrive de voir autour de certaines maisons des piles imposantes de bois de chauffage et certains, peu au courant des pratiques forestières pourraient y voir du favoritisme de la part de la Municipalité envers ces "heureux bénéficiaires".

Il n'en est rien et chacun a la possibilité de fabriquer du bois de chauffage pour un coût minime : il suffit de s'inscrire auprès de l'agent technique O.N.F. Monsieur RUFY.

Il faut cependant savoir que cet avantage n'est pas de tout repos : il faudra passer de nombreuses journées en forêt à éclaircir les plantations et brûler les branchages.



**SYNDICAT D'AMENAGEMENT
DE LA LIZAINE**

En 1988, les 6 communes adhérentes ont décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la rivière en 2 étapes :

* **travaux de nettoyage, d'enrochements et de plantations** avec les taux suivants, correspondant aux travaux réellement effectués sur chaque commune :

commune de FRAHIER-CHATEBIER	8,58 %
commune d'ECHAVANNE	5,16 %
commune de CHENEBIER	7,69 %
commune de CHAGEY	20,12 %
commune de LUZE	25,89 %
commune d'HERICOURT-BUSSUREL	32,56 %

* **travaux d'aménagement des vannages et curage du plan d'eau des Forges** à réaliser ultérieurement avec de nouveaux taux de répartition financière qui seront définis plus tard.

Après une enquête publique en octobre 1988, un arrêté préfectoral du 5 décembre 1988 déclarait d'intérêt général les travaux d'aménagement de la Lizaine et le règlement intérieur d'entretien.

Les travaux de la première phase ont été confiés, après appel d'offres à l'entreprise S.T.P.I. de Ronchamp ; ils commenceront en février 1989 et concerneront l'ensemble de la rivière.

Le lot de nettoyage et divers comprend :

- l'abattage d'arbres menaçant de tomber, parvenus à maturité ou déstabilisés ; ces arbres, marqués par le maître d'oeuvre, seront laissés aux riverains.

- l'enlèvement de troncs dans le lit,
- l'aménagement de pistes d'entretien,
- l'élagage et débroussaillage manuel,
- le curage des dépôts d'alluvions,
- la protection des berges avec pieux jointifs ou fascines,
- l'aménagement d'abreuvoirs, de gués et confections de seuils avec grumes,
- de passages busés pour fixer les confluent avec tuyaux en béton.

Dans le lot d'enrochements et divers, il est prévu :

- le terrassement pour élaboration de talus,
- le curage du lit en agglomération d'Héricourt,
- l'aménagement de coupures sèches,
- la fourniture, le transport et la pose, en protection de berges ou en seuil, d'enrochements avec des blocs de différentes tailles,
- l'engazonnement rustique sur talus avec reprise.

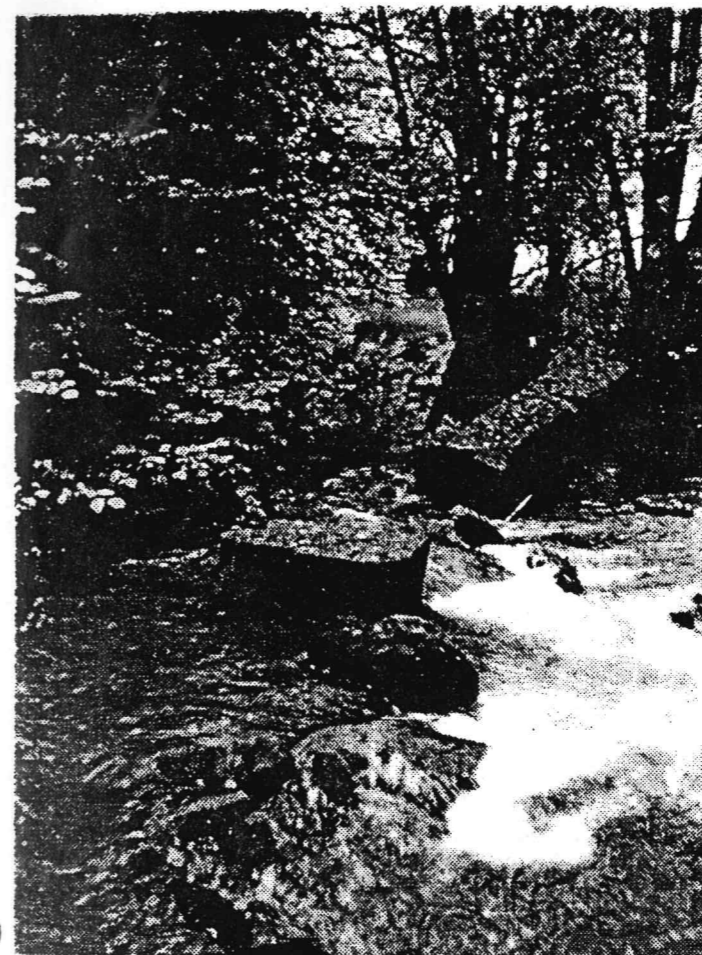
Le 3ème lot consiste en plantations diverses.

Ces travaux d'investissement seront exécutés aux frais du syndicat sous réserve des conditions ci-après :

* le syndicat ne versera aucune indemnité au titre de la servitude de passage dans l'emprise à savoir 4 m à compter de la rive,

* les clôtures, édifiées avant l'établissement de la servitude, seront déplacées pour le passage des engins et remises en place par les propriétaires.

* les riverains procéderont à l'élimination des produits de nettoyage qui seront déposés sur les parcelles. Le syndicat se réserve toutefois le droit d'utilisation de bois servant à la protection des berges.



Ancien barrage d'irrigation
de la Frénotte.

Plan d'eau des
Forges.



RESEAU D'EAU

En 1988, la conduite a été cassée à trois reprises dont une fois accidentellement par une pelleteuse.

Sept nouveaux branchements ont été effectués.

Dépenses d'entretien :

- Achat de matériaux	9 060 F
- Travaux sur la conduite	3 960 F
- Achat de compteurs	5 636 F
- Achat d'eau à CHAMPAGNEY	584 F
- Taxes et redevance pollution	11 594 F
- Electricité pour l'accélérateur	5 334 F
- Analyses de l'eau	712 F

TOTAL	36 880 F

SCOLARITE

1) Effectifs en septembre 1988 :

- Classe maternelle intercommunale de Frahier	17 enfants
- Classe de Madame MAILLOT	22 élèves
- Classe de Madame CROISSANT	19 élèves
- Classe de Monsieur CROISSANT	17 élèves

2) Contrat bleu :

Ce contrat signé par le Maire, au nom de la Municipalité et des Associations concernées, avec Monsieur le Préfet sous le contrôle de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, permet aux élèves de l'Ecole Primaire de pratiquer plusieurs activités :

- le tennis de table et la musique avec "Chenebier-Animation",
- la natation, le ski de fond et la couture avec "Les Amis de l'Ecole",
- le football avec l'Association Sportive.

L'avantage de ce contrat pour les enfants est qu'il n'est pas nécessaire d'être adhérent d'une association pour participer à ces activités.

Les Associations dont les membres bénévoles encadrent ces séances reçoivent des subventions de l'Etat : 4 747 F pour l'actuelle saison.

ACTION SOCIALE

A Chenebier, 27 personnes sont inscrites à l'A.N.P.E. dont 12 ne sont pas indemnisées. La Municipalité n'a que peu de moyens pour résorber le chômage ; cependant, la volonté des élus de combattre ce fléau social a pu se manifester concrètement par :

* des stages de Travaux d'Utilité Collective qui ont été offerts aux jeunes sans emploi pour une durée d'un an. Certes, nous n'avons pu offrir une formation efficace à ces jeunes mais de tels stages ont quand même le mérite d'exister.

* la création d'un poste d'ouvrier communal à temps complet quand le besoin s'en est fait sentir, ce qui a permis l'embauche d'un jeune du village.

Il existe également des actions plus vastes pour venir en aide aux personnes privées d'emploi. En voici deux présentées succinctement :

1°) Création d'une Association cantonale "Héricourt multi-services qui accueille tous les chômeurs des 2 cantons avec ou sans qualification et qui leur offre du travail à temps partiel rémunéré sous forme de contrat.

Les demandes sont centralisées au C.C.A.S. d'Héricourt (Tél : 84.46.35.63.) ouvert tous les matins de 9 h à 12 h sauf le samedi et les après-midi de 14 h à 17 h sauf les mardi, jeudi et samedi.

Cette Association peut répondre au besoin de main d'oeuvre occasionnelle des entreprises, des collectivités publiques, des particuliers et couvre un large domaine :

- aide aux personnes âgées,
- jardinage, petit bricolage et entretien,...
- travaux divers chez les commerçants, les artisans, les associations, les municipalités,...

Le coût horaire des travaux réalisés revient à 41 F net.

2°) Mise en place du Revenu Minimum d'Insertion par une loi du 1er décembre 1988. Pour obtenir cette allocation, les conditions à remplir sont les suivantes :

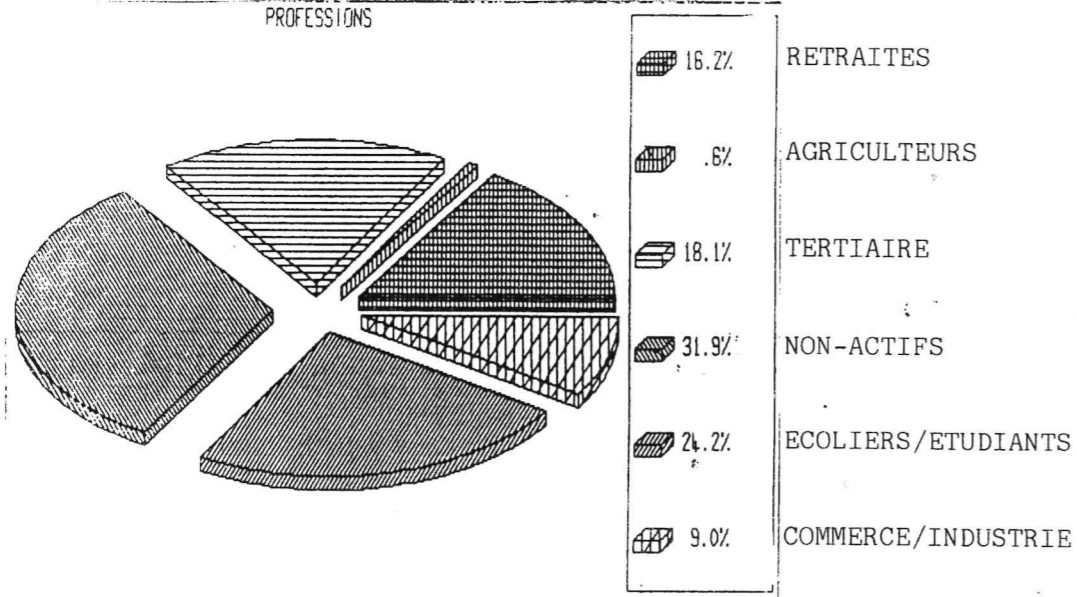
- être âgé de plus de 25 ans ou avoir plusieurs enfants,
- avoir des ressources inférieures à 2000 F/mois pour une personne seule, 3000 F/mois pour 2 personnes et 600 F/mois par personne supplémentaire,
- conclure un contrat d'insertion.

La demande de R.M.I peut être déposée auprès des C.C.A.S. ou de la protection sociale du département.

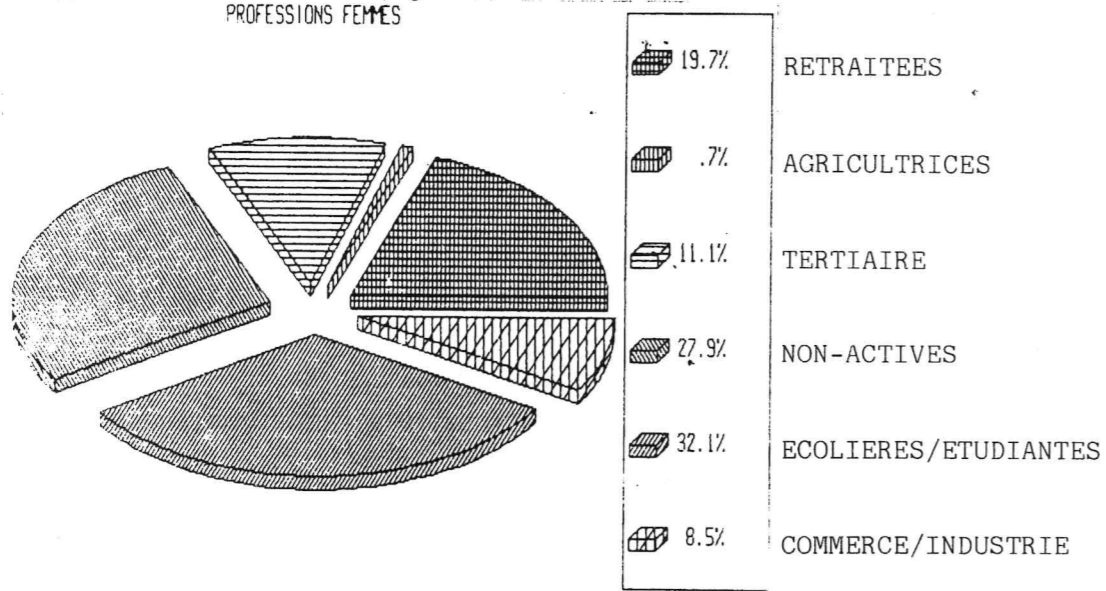
Quand aux personnes âgées de 65 ans et plus, elles ont droit au Fonds National de Solidarité lorsque leurs revenus ne dépassent pas la somme de 8620 F par trimestre.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à le demander en Mairie.

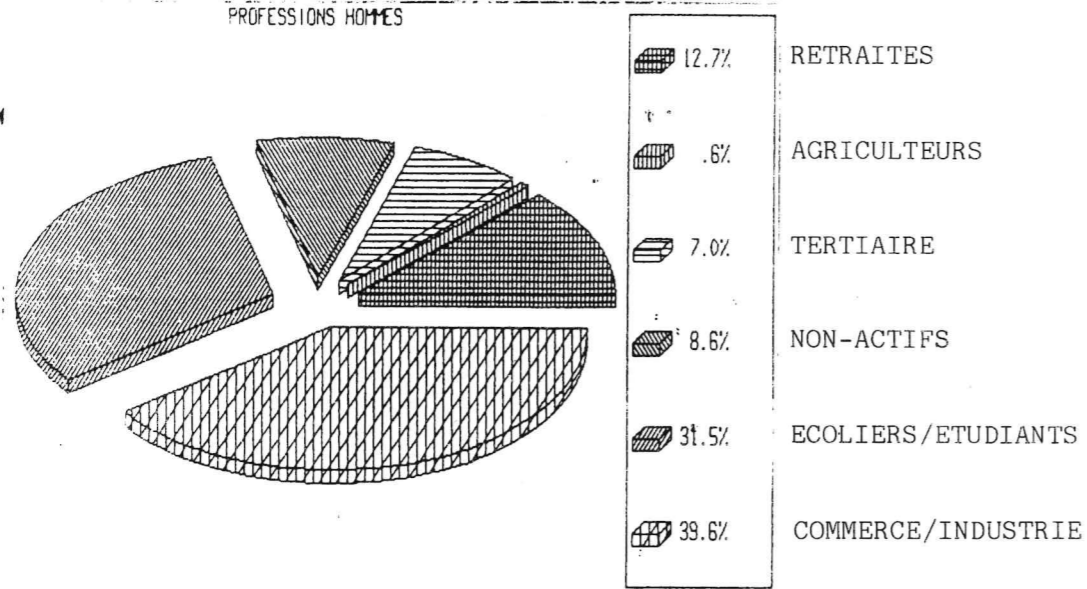
PROFESSIONS



PROFESSIONS FEMMES

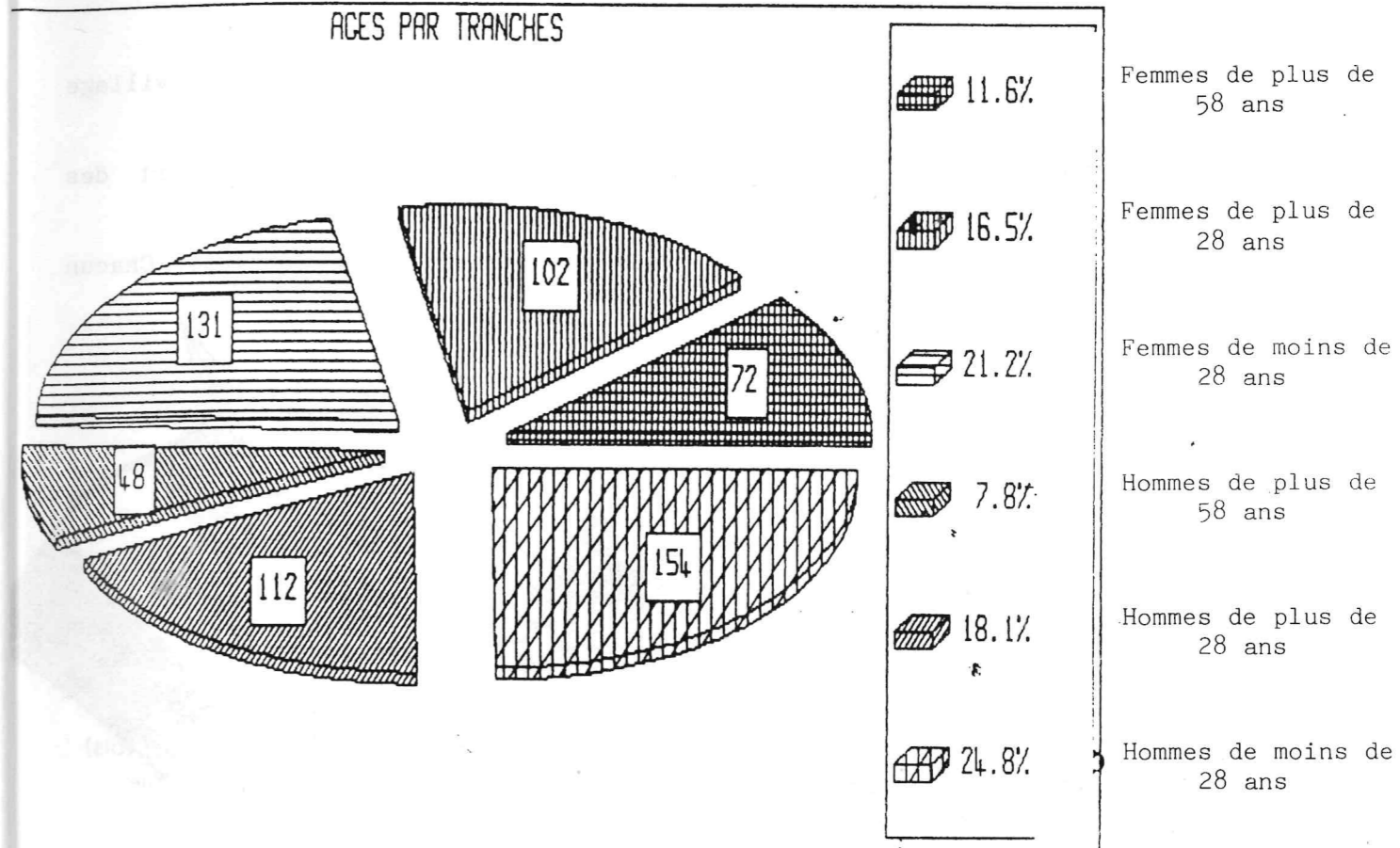


PROFESSIONS HOMMES



LA POPULATION DE CHENEBIER

AGES PAR TRANCHES



Nombre de personnes âgées de plus de 58 ans : 120 (19,4 %)
 Nombre de personnes âgées de plus de 28 ans : 214 (34,6 %)
 Nombre de personnes âgées de moins de 28 ans : 285 (46 %)

Nombre total de femmes..... 305
 Nombre total d'hommes..... 314
 Total de la population..... 619

Voici les paroles d'une vieille chanson que les conscrits du village chantaient devant chaque habitation la nuit du 31 décembre.

Cette vieille coutume était très appréciée de la plupart des habitants qui, en échange, offraient leur obole ou un "petit verre".

Depuis deux ans, c'est le calme et c'est bien regrettable. Chacun souhaite que revive à nouveau cette agréable tradition.

LES VIEILLES CHANSONS DU PAYS

LOU BON - AN

Voici lou bon-an qu'a venu, (bis)
Que tout lou monde a rédjoyi,
Atant les grands que les petets,
Dans ene bouène onnaie, se vös rentrai.

Tchampai-nös de vös bons cötis (bis)
Que sont pendus ai vös reutis.
Que Due vös dene lou bon-an.
Que vös boutait, etc.

Tchampai-nös de vös bons tchambous (bis)
Que sont pendus ai vös bâtons.
Que Due vös dene, etc.

Tchampai-nös lou pô tout entie, (bis)
Les oroill' et les quatre piés.
Que Due, etc.

Copai a lai sans régaidjai, (bis)
Mais prentes vadi' de vös copai.
Que Due, etc.

Baillies-nös de vös êtchalons, (bis)
Que sont dedans lai tchambre à long.
Que Due, etc.

Baillies-nös de vot'bon touché, (bis)
Qu'a dans l'airtche a pie de vot'lé.
Que Due, etc.

En'poignie d'ordgent sans comptai, (bis)
Mais prentes vadj' de vös trompai.
Que due, etc.

L'effenot qu'a i bre coutchie, (bis)
De lai main de Due sait soigné
Que Due, etc.

Due bénisse cete mason, (bis)
Tout par en mé, tout par en son.
Que Due, etc.

Et lou maitre de lai mason,
Due li dene bouène fôson.
Que Due, etc.

Et lai maitresse de cions, (bis)
Due en ait grand compassion.
Que Due, etc.

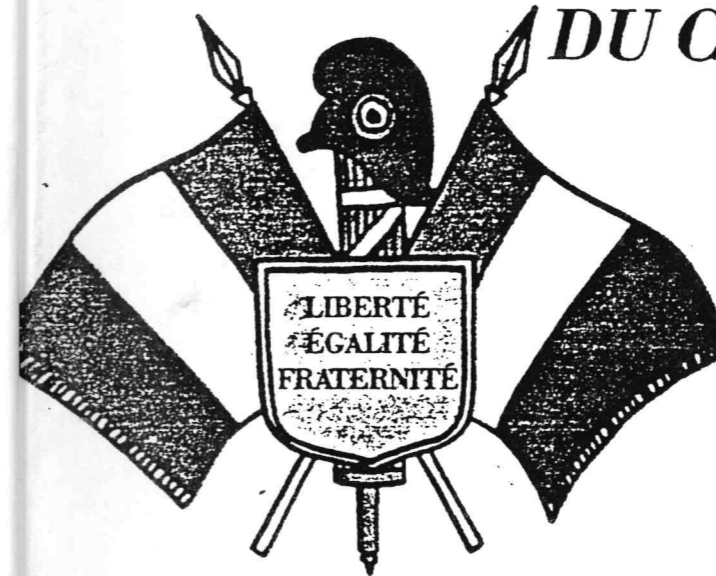
Nös an lés pies tout êdgeolais (bis)
Et lai bairbe toute dqievraie,
Que Due, etc.

Se vös ne veuillais ren denai, (bis)
E n'fa pé tant nös airratai,
Car atre pai nös v'lien ollai.
Que vös boutait, etc.

Due benisse cete mason (bis)
Monsieur ..., sês bés qochons,
Sês bell' gaichottes tout di long,
Que vös boutait, etc.

Que vös dene dès raitt' aissai, (bis)
Ne tchin ne tchait pour lés aittropai,
Pouéen de baton pou lés tituai.
Que vös boutait, etc.

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME & DU CITOYEN



Les Représentants du peuple français, constitués en ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant; il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme: tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

XVII. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.



LES PAGES DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE



En 1988, les supporters et les membres du club ont vu avec plaisir l'équipe A terminer en tête de son groupe en 3ème division, ce qui lui a permis de "monter" en deuxième division en espérant mieux.

Lors de l'Assemblée Générale, l'équipe dirigeante, malgré des signes de lassitude, s'est maintenue pour préserver l'avenir. Elle se compose ainsi:

- . Président d'honneur : M. DAREY Marcel;
- . Président : M. CROISSANT Henri;
- . Vice-président : M. MIOTTO Paul;
- . Secrétaire : Mac Seguin Ginette;
- . Trésorier : M. HENLISSE Michel (depuis le 27 -II)
- . Membres actifs : CLAUDEL Christophe, LEMERCIER Philippe, MARGUIER François, MIOTTO Bruno, ROY Hubert, ROY Pierre, SEGUIN Régis, WILLAMIER Jean-Luc, ZBOS Daniel.

Ce bureau se réunit tous les mois, en principe le dernier samedi. Les joueurs qui souhaitent participer à ces réunions sont toujours les bienvenus.

Pour l'actuelle saison, le club a engagé en championnat 5 équipes :

- une équipe débutants qui démarrera en mars prochain avec 8 joueurs, sous la responsabilité de Régis Seguin et Gérard Peroz.
- une équipe poussins à 7, formée de 9 joueurs encadrés par Daniel Zbos.
- une équipe pupilles à 7, avec 10 joueurs suivis par Pierre Roy.
- une équipe juniors, forte de 14 joueurs sous l'autorité de Paul Miotto.
- une équipe seniors composée de 16 licenciés.

A la mi-saison, le classement de nos équipes engagées dans la phase automne du championnat, était le suivant:

<u>groupe E</u>		<u>groupe B</u>	
1 Roye	28 pts	1 Luxeuil	18 pts
2 Servance/Ternuay	26	2 St Loup	16
3 St Sauveur b	24	3 Aillevillers	13
4 A.C.M.SB c	24	Couthenans	13
5 Lure c	22	5 Larians	10
6 Chenebler	21	6 Chenebler	8
7 Francheville	20	7 St Sauveur	6
8 Ronchamp b	20	Forfait général des Portugais de St Loup	
9 Chogey	19		
10 Fauxcogney	19		
11 Fleucher	13		

Pupilles

groupe D

1	Champagney	23 pts
2	Champney	19
3	Plancher	18
4	Servance	17
5	Chenebrier	17
6	Courchaton/Granges	16
7	Clairegoutte	13
8	Ronchamp	12
9	Les Aymans	9

Poussins

groupe F

1	Chenebrier	24 pts
2	Bussurel	22
3	Héricourt	20
4	Melisey	19
5	Plancher	15
6	Moffans	14
7	Courchaton	12
8	Granges	10
9	Champney	9

Si l'équipe A réussit à éviter les 5 dernières places reléguées, la descente en 2ème division équivaudra à une montée, puisqu'une 4ème division sera formée en septembre 1989.

Les entraînements sont assurés le mercredi après-midi:

- de 15h à 17h pour les jeunes avec Daniel Zbos et Pierre Roy. Les enfants de l'école primaire, non licenciés, peuvent participer à ces séances car le club a renouvelé sa participation au "Contrat Jeunesse" signé par la Municipalité.

- à partir de 17h30 pour les juniors et les seniors avec Bruno et Paul Piotto.

Depuis sa création en 1972, notre club a marqué la vie associative du village et a rempli son rôle d'animation vis à vis de la jeunesse. Comme toute association, elle a subi des "hauts et des bas"; actuellement, ses possibilités sont importantes grâce aux jeunes de valeur qui sont licenciés; mais il faudra que la prochaine équipe dirigeante s'étoffe et reste soudée pour aller de l'avant.

Le président



Activités



Chenebrier Animation

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS: PIERRE G. Tél.84.27.30.02

BOISAUBERT J, Tél. 84.27.30.63

PING-PONG

Jeunes,

Jeudi

18H - 20H45

Responsable:
M. FAIVRE

(Entraînement)

Mardi

18H - 20H45

Tél. 84. 27.30.14

INITIATION MUSICALE Mardi

17H - 19H15

Responsable:
Mme BADET

Vendredi

17H - 18H30

tél. 84. 27.30.40

séance de 3/4H de cours avec 3 élèves et professeur

COUTURE

Jeudi

14H - 17H

Responsable:
Mme MONNERET
tél. 84. 27.30.34

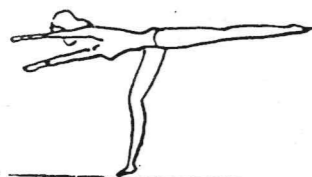
PEINTURE

CINEMA

Un vendredi/mois

Responsable:
M. MULLER
Tél. 84. 27.30.49

Gymnastique



avec professeur
à partir du 15 février

Responsable:
Mme BOISAUBERT
tél. 84. 27.30.63

• bal de CARNAVAl 18 FEVRIER

Préparez masques et costumes sous le thème

DES METIERS SOUS

la Révolution française de 1789



FETE DE LA



LE 24 JUIN

avec concert d'orgue donné par les jeunes des
cours de musique suivi d'un repas dansant

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

POUR UN RENSEIGNEMENT

NOUS CONTACTER AU : 84.27.30.02

LES AMIS

DE

L'ECOLE



Depuis Septembre 1987, la coopérative scolaire s'est transformée en association.

Cette association est ouverte à toutes les personnes qui le désirent, parents d'élèves ou non.

Pour l'année scolaire 1988/1989, le bureau se compose de:

Président : KLEMMAN Christian.

Vice-Président : CROISSANT danielle.

Trésorier : SCHMITT Béatrice.

Vice-Trésorier : NOWINSKI Robert.

Secrétaire : NOWINSKI Marie Odile.

Ces membres ont été élus à l'assemblée générale du 16 septembre.

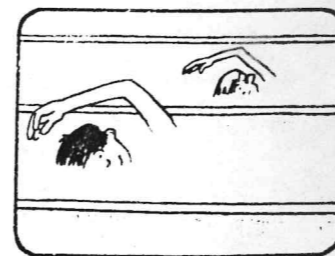
ACTIVITES PROPOSEES.

NATATION

Cette activité a lieu le jeudi soir; elle regroupe environ 40 enfants de Chenebier.

Responsables : NOWINSKI Robert.
SCHMITT Béatrice.

Pour tous renseignements, contacter les responsables ci-dessus.

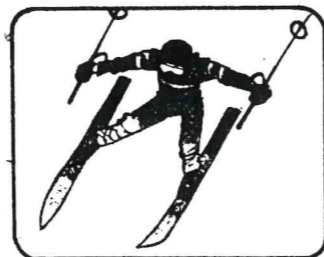


SKI DE FOND.

Sorties réservées aux élèves
du CE2 - CMI - CM2.

Ces sorties auront lieu en
Janvier, Février, si les conditions
atmosphériques le permettent.

Responsable : CROISSANT Henri.



ATELIER COUTURE.



Cet atelier est ouvert le
Mercredi après-midi aux enfants et
aux jeunes.

Il regroupe une dizaine
d'intéressées et se donne pour
but la réalisation de vêtements.

Responsables : BORYNA Yvette.
BADET Andrée.
BOISAUBERT Brigitte.

BIBLIOTHEQUE.

Venez faire un tour à la bibliothèque,
c'est gratuit.

Vous trouverez : Romans, policiers récents,
science fiction, . . .

Les heures d'ouverture sont:

- Lundi de 16h30 à 17h30.
- Samedi de 11h30 à 12h30.

Lieu : Classe de Madame CROISSANT.

Responsables : BRESSIN Monique.
NARDIN René.
CROISSANT Danielle.

Pendant les vacances scolaires, la
bibliothèque est ouverte le Samedi de 10h à 12h.



Calendrier des fêtes 1989 de Chenebier

04/02	Repas dansant	Association sportive
18/02	Bal masqué	Chenebier-Animation
05/03	Loto	Les Amis de l'Ecole
01/04 et 02/04	Expositions	Municipalité et assoc.
06/05 et 07/05	Ball-Trapp	A.C.C.A.
04/06	Kermesse	Les Amis de l'Ecole
11/06	Tournoi de football	Association sportive
24/06	Fête de la Musique	Chenebier-Animation
02/07	Vente paroissiale	Association Culturelle
14/15/16 juillet	Concours de quilles Bal populaire	Association sportive
05/08 et 06/08	Fête de Chenebier	Amicale des Sapeurs-Pompiers
12/11	Repas dansant	Anciens Combattants
25/11	Repas dansant ou Tarots	Association sportive
02/12	Banquet	Sapeurs-Pompiers
10/12	Goûter des Anciens	Association Culturelle
31/12	Réveillon	Chenebier-Animation



Les hommes naissent et demeurent libres
et égaux en droits